

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2011

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE EN OUTRE-MER - (n° 3084)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Letchimy

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« le droit de l'urbanisme »,

les mots :

« le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.